

Les eurodéputés ont modifié 71 % des directives durant la législature

LE MONDE | 03.06.09 | 15h25

L'activité normative du Parlement européen n'a cessé de se renforcer au fil des années. Durant la législature 1994- 1999, 81,3 % des actes juridiques adoptés par le Parlement étaient des "résolutions législatives" non contraignantes, les directives et les règlements ne comptant alors que pour 6,6 % du total.

Depuis, la part des directives et des règlements a augmenté, s'élevant à 20,4 % des actes adoptés par le Parlement entre 2004 et 2009, selon [Yves Bertoncini](#) et [Thierry Chopin](#) (*Elections européennes : l'heure des choix*, Fondation Robert Schuman, 112 p., 10 euros).

Au cours de la législature 2004-2009, les eurodéputés sont intervenus sur 71 % des directives adoptées par le Conseil. Le cas le plus emblématique est celui de la directive "services". Proposé par l'ancien commissaire au marché intérieur [Frits Bolkestein](#), le texte a été réécrit en profondeur par le Parlement européen, qui a notamment supprimé le principe selon lequel les entreprises de services devaient se conformer à la législation de leur pays d'origine.

Au Parlement, la bataille contre la directive "services" a été incarnée par l'[Allemande Evelyne Gebhardt](#). *"Cela m'a occupée pendant deux ans et demi"*, se souvient cette élue du Parti social-démocrate (SPD). Trois ans après le vote du texte, M^{me} Gebhardt ne cache pas sa satisfaction. *"J'ai démontré qu'un député, même s'il est seul au début, peut se dresser face à la Commission et finalement obtenir gain de cause. C'est très important. C'est la preuve que le Parlement européen est devenu adulte."*

Thomas Wieder

Article paru dans l'édition du 04.06.09.